

---

## Informations en matière de durabilité (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR)

---

### Rappel de l'environnement réglementaire

---

Les informations suivantes reprennent la politique d'intégration des incidences négatives en matière de durabilité (i.e. impacts environnementaux, sociaux ou de gouvernance « ESG ») dans le processus d'investissement de Bee Up capital tel que prévu par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

### Classification des FIA gérés

---

Bee Up Capital ne gère pas, à ce jour, de FIA faisant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 de la SFDR) ou ayant pour objectif l'investissement durable (au sens de l'article 9 de la SFDR), mais maintient un niveau de vigilance concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans son portefeuille et ses choix d'investissements. Bee Up Capital pourrait commercialiser ce type de fonds et appliquerait alors les obligations relatives aux articles 8 et 9 mentionnés ci-dessus.

Les Fonds actuellement gérés par Bee Up Capital ayant été créés avant la date d'entrée en vigueur du Règlement Disclosure (ou SFDR, ils ont été classé « Article 6 » par défaut.

### Intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement

---

Le processus d'investissement de Bee Up capital est basé sur une analyse fondamentale approfondie visant à évaluer les aspects rendement/risque de toute opportunité d'investissement. Tout facteur influençant ce couple est intégré dans le process d'investissement. Les facteurs Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact significatif dans notre analyse. Le processus de gestion inclut notamment une liste d'exclusion (définie dans notre document « Démarche ESG ») et des principes fondamentaux (Charte d'engagements ESG signée avec nos participations), afin que des critères ESG minimaux soient respectés.

Notre politique ESG est disponible sur le site internet de Bee Up Capital <https://www.beeupcapital.com/raison-detre/#engagement>.

## Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

---

Les facteurs de durabilité sont prises en compte dans les décisions d'investissement, la réflexion sur la priorisation des incidences négatives de ces investissements n'est pas encore totalement aboutie, et les données actuellement disponibles ne permettent pas de s'assurer que les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pleinement prises en compte. A ce stade, Bee Up Capital ne peut donc pas mesurer les effets de ces incidences.

Bee Up Capital est profondément conscient d'être un acteur essentiel de ce monde en mutation, et son engagement s'est concrétisé par la signature en 2017 des Principes de l'Investissement Responsable (PRI).